

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

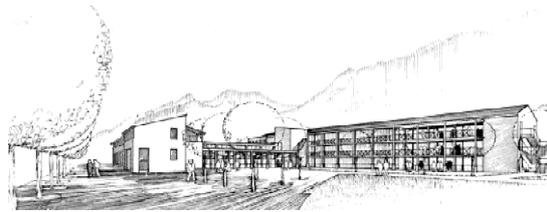
Fax 026-928 44 49

E-Mail : direction@ems-intyamon.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 26 mai 2018

**Assemblée ordinaire des délégués
du 23 mai 2018 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présents : Suzanne Cosandey, présidente
Edgar Eggen, vice-président
Christine Sauterel
Charlotte Castella
Véronique Dey
Jacqueline Raboud, secrétaire
Nicolas Beaud, Directeur
Greetje Maertens, infirmière cheffe

Délégués des communes

Haut-Intyamon Hugo Rey

Bas-Intyamon Éric Barras
Rime Charly

Grandvillard Alain Saudan

Excusés :

Boris Fringeli
Monique Currat
José Pythoud
Raymond Beaud (démissionnaire)

Claudio Derada
Anne-Marie Seydoux

Daniel Raboud
Antoine Castella

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 10.05.2017
2. Comptes 2017, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2019 et approbation
4. Rapport présidentiel
5. Projet d'installation photovoltaïque, financement par fonds propres
6. Résultat du benchmark avec outil Energo Tools
7. Divers
 - Présentation du chariot sensoriel
 - Exposé de Mme Greetje Maertens, infirmière cheffe

Mme la Présidente a le plaisir de saluer les membres et d'ouvrir l'assemblée annuelle ordinaire convoquée conformément aux statuts. Elle excuse les délégués des communes au nombre de 8. Le tractanda ne soulève aucune remarque, toutefois la présentation du chariot sensoriel (point 7) s'effectue en début de séance. L'assemblée peut valablement délibérer et il n'est pas jugé utile de nommer un scrutateur.

Présentation du chariot sensoriel

Mme Maertens explique que lorsqu'un résident en ressent le besoin, en cas d'angoisses dues à l'approche de la mort et également à tout autre moment ou sur demande de la famille ou encore selon avis du personnel soignant, on peut travailler sur les émotions, dans une ambiance zen au moyen de ce chariot sensoriel.

Avec nos expériences, après 4 séances seulement, cet outil a permis d'enlever l'angoisse et lors de soins palliatifs, de détendre le résident souffrant afin de vivre ses derniers instants dans la quiétude. Il s'agit d'une très étroite collaboration avec le service de l'animation (M. Benoît Jonin, spécifiquement, qui a suivi une formation d'accompagnement).

M. Beaud complète la présentation en donnant quelques indications techniques de la conception du meuble. Il est muni d'un diffuseur à huile essentielle d'un choix divers lesquelles sont rangées dans un tiroir. Un autre tiroir contient l'enceinte bluetooth et une tablette qui est utilisée pour projeter des photos privées de famille, des vidéos relaxantes prises sur You Tube ou de la musique à choix du résident. Muni d'un simple petit miroir incliné, la face intérieure du tiroir renvoie l'image au plafond en cas de besoin (personne alitée).

D'autres documents sont à disposition dans ce petit meuble :

- L'affiche pour la porte de la chambre du résident « Ne pas déranger »,
- L'imagerie des massages relaxants,
- Un manuel utile à la défense professionnelle en cas de désaccord entre le médecin, le personnel et la famille.

Ce meuble a été conçu par un artisan de l'Intyamou, plus précisément, ce fut le travail d'examen d'un apprenti ébéniste de 4^{ème} année. Il a été présenté plusieurs fois à des institutions de la région et même plus loin.

Il n'y a pas de question. **Mme la Présidente** remercie Mme Maertens et M. Beaud et poursuit l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10.05.2017

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu. Il est approuvé à l'unanimité avec des remerciements à Mme J. Raboud.

2. Comptes 2017, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2017.

Charges d'exploitation : Fr. 5'878'652.21

3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'620'422.40 soit une augmentation de Fr. 24'000.-

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'944'230.-

Au cpte 3110 Salaire du personnel diplômé, on constate une diminution de Fr. 74'000.-. La dotation en personnel diplômé a été respectée puisqu'elle a représenté le 38,22 % de la dotation en personnel soignant (max. autorisé 40 %). Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'592'110.-, soit une augmentation de Fr. 126'000.-. L'augmentation de la masse salariale du personnel soignant est liée à l'augmentation de la lourdeur des résidents accueillis. Plus les cas sont lourds, plus l'engagement de personnel est conséquent pour respecter les directives en matière de dotation. Elles ont donc été respectées avec, à fin 2017, une sous dotation de 0,46 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'072'210.-. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 287'437.- en légère diminution. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 663'335.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 121'437.- (deux secteurs proches de 2016)

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 549'710.-

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 33'716.- (formation du personnel pour Fr. 12'000.- recherche de personnel pour Fr. 2'900.- et une avance pré-AVS soins de Fr. 12'690.- pris en compte) donc remboursé dans le cadre du correctif des comptes par le canton.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'554.-, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique (Fr. 1.30 / jour / résident).

4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'258'229.81

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 122'419.-, soit inférieurs de Fr. 11'000.-. Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 210'078.- (inférieurs de Fr. 24'000.-). En 2017, 41'931 repas ont été produits, midi + soir, soit 443 de plus qu'en 2016 et 3'348 cantines, soit 551 de moins). Au final, 108 repas de moins sur l'année

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 118'149.-

Au cpte 44- Frais d'utilisation des installations, Fr. 544'449.- ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants principaux sont Fr. 345'000.- d'amort. divers y.c. les Fr. 171'000.- d'amortissement obligatoire et Fr. 217'530.- de réserves et provisions diverses, notamment en faveur du service de la prévoyance sociale dans le cadre du correctif des comptes). Dans ce même compte, il a aussi été procédé à la dissolution d'une provision de Fr. 80'000.- constituée en 2016 pour la rénovation des cuisinettes d'étages (Fr. 45'000.-) et divers renouvellements d'équipement.

Les comptes 45-47 ne donnent pas lieu à des commentaires, si ce n'est qu'ils sont tous en baisse. Le compte 49 est en hausse de Fr. 48'000. De ces Fr. 48'000.-, Fr. 40'000.- concernent un nouveau compte nommé « correctif des cptes SPS ». Il sert à tenir compte immédiatement dans l'exercice concerné du résultat des comptes de charges et produits liés aux soins et à l'accompagnement. Le résultat doit être à Fr. 0.-. D'après un premier correctif concernant 2017, nous avons fait un bénéfice de Fr. 40'000.- que nous avons par conséquent passé en charge puisque nous devons le rembourser.

Il n'y a pas de question.

Produits d'exploitation : Fr. 5'879'893.62

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 4'997'502.--. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit une augmentation de Fr. 30'000.-. Il est rappelé que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS. Si les prix devaient être trop élevés et dégagés un excédent de recettes, ils seront baissés d'autant l'année suivante. Cela sera notre cas car il y a un excédent de recettes de Fr. 40'000.-. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Le taux d'occupation pour l'année 2017 est de 99,2 %. 29 décès et 3 déménagements ont été enregistrés en 2017).

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 137'723.-, soit un chiffre d'affaires supérieur de Fr. 8'000.-

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 42'611.- dont Fr. 40'600.- sont dus aux cantines. (Fr. 4'500.- de moins qu'en 2016 et en diminution depuis 2015.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 501'492.-. Ce chiffre correspond aux frais financiers payés par les communes de l'association et les communes de l'extérieur ayant des résidents dans notre home.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 1'241.41

Il n'y a pas d'autre question sur l'exercice de l'année écoulée.

M. Beaud poursuit avec la lecture du bilan.

Le total des actifs mobilisés et immobilisés est égal à celui des passifs, soit Fr. 4'982'086.-

Aucun dossier de débiteurs douteux n'est ouvert.

Mme la Présidente donne lecture du rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Tinguely qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 27 février 2018 conformément aux normes en vigueur. La Fiduciaire Tinguely recommande d'approuver les comptes annuels 2017.

VOTE : L'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2019 et approbation

M. Beaud rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le Service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 % et 1 pallier accordé au 01.01.2018. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance.

Charges d'exploitation : Fr. 5'725'300.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 4'762'900- (83,2 % du budget)

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'026'570, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'077'610.-. On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 278'430.- au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 676'300.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 122'880.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 579'220.-

Au cpte 38- Autres charges de personnel pour Fr. 59'300.- (recherche de personnel Fr. 5'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 15'000.-, remboursées par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 3'000.-). L'avance pré-AVS 2019 se monte à 1 x Fr. 18'000.- pour l'exploitation pour laquelle une provision a été constituée jusqu'en avril 2021 et 1 x Fr. 12'700.- pour les soins qui sont pris en compte dans le correctif des comptes du SPS puisqu'elle concerne du personnel soignant.

Au cpte 39- Honoraires pour prestations de tiers, Fr. 20'200.- correspondent au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4 *Autres charges d'exploitations : Fr. 962'400.-*

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2017.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 140'000.-, ce compte va fortement diminuer à partir du 1^{er} juillet 2018.

Au cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 226'600.-

Au cpte 42-Ménage, Fr. 42'500.-

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 77'500.-. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard et la rénovation du salon de coiffure.

En cas d'imprévu, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 244'800.- dont Fr. 171'133.50 d'amortissements obligatoires. Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2017.

Il n'y a pas de question.

6 *Produits d'exploitation : Fr. 5'725'300.-*

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de Fr. 5'063'500.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. De plus en plus de résidents ont l'avantage de bénéficier d'un deuxième pilier.

Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. 97 % contre 98 % ces dernières années (plus de liste d'attente en Gruyère, nous avons parfois des lits de libre). Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 136'200.- montant lié au forfait journalier de Fr. 5.50 pour les médicaments et Fr. 1.30 pour l'assistance pharmaceutique payé par les Caisses maladie et les **Fr. 2.- pour le matériel de soins payés dorénavant par le canton.**

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 130'500.- très similaire aux cptes 2017.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 38'300.-- (36'000.- de cantines)

Au cpte 69-Contribution et subventions, Fr. 293'400.-. Le montant à recevoir du pot commun de district pour les frais financiers se monte à Fr. 270'400.-.

L'emprunt à terme fixe sera à Fr. 1'750'000.- à la fin 2018 sera renouvelé en décembre 2018. A ce moment-là, nous profiterons de faire un amortissement extraordinaire de la dette avec les réserves constituées ces dernières années, ce qui va diminuer les charges d'intérêts, mais pas le montant des amortissements annuels obligatoires fixés par le SCom. Si tout va bien, le retard d'amortissement sera quasiment rattrapé. (pour rappel, il n'y avait pas eu d'amortissement de fait durant les 10^{ères} années). Il faudra déterminer en 2019 si le rattrapage devra être facturé aux communes de l'association. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour ne pas avoir à facturer ce rattrapage à nos communes afin de préserver leur finance. Tout nouvel investissement répondant aux critères, y.c. l'installation photovoltaïque, sera pris en compte dans le calcul des FF remboursés au home par le district.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Il n'y a pas de question sur le budget.

Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation.

Mme la Présidente remercie M. Beaud pour la lecture et les commentaires sur le budget.

VOTE : Le budget 2019 est voté à l'unanimité tel que présenté.

4. Rapport présidentiel

Mme Cosandey fait la rétrospective de l'année écoulée en informant les délégués que le comité s'est réuni à 2 reprises. Les forfaits médicaments et leur nouveau système de calculations à partir du 1^{er} juillet 2018 ont été relatés dans la presse. L'ancien mode de calcul qui durait depuis 10 ans et coûtait 40 % moins cher que les autres cantons sera donc abandonné. Pour le home de l'Intyamon, cela sous-entend une explosion des coûts de Fr. 3'600'000.- de plus par an financés par les primes d'assurances maladie et une réorganisation du local pharmacie puisque chaque résident devra avoir son bac à médicaments (sous-traitance des semainiers à la Pharmacie Repond sans aucun coût supplémentaire pour le home, la pharmacie facturant directement les médicaments aux assurances-maladies respectives.

Le 28 mars 2018, le Comité a également rencontré une délégation du Comité de direction du Foyer St-Germain de Gruyères. Le directeur actuel, M. Jemmely, a donné sa démission pour un départ à la retraite au 31 août 2018. M. le Préfet ne voulait pas qu'un nouveau directeur soit engagé, mais qu'une collaboration soit trouvée avec les EMS de Bulle, en application de la nouvelle Loi sur les Prestations Médico-Sociales. En contactant le home de l'Intyamon, les représentants du Foyer St-Germain veulent que l'identité du Foyer St-Germain soit maintenue, que le futur directeur soit disponible à un certain pourcentage et présent sur place. De plus, Gruyères a un projet d'EMS dans la "zone centre Pringy".

Il faut savoir que le souhait est que les futurs directeurs d'EMS soient engagés pour 80 lits au minimum. Vu le nombre de lits de l'EMS de l'Intyamon (44) et selon la politique régionale, notre home devra certainement collaborer avec un autre établissement, voire dans le futur, fusionner.

En acceptant cette collaboration, M. Beaud est conscient qu'il devra déléguer certaines tâches à ses collaborateurs administratifs, voire engager du personnel. Il tient à relever ce challenge. C'est un mandat supplémentaire pour lui et une réorganisation des deux côtés sera nécessaire. M. Beaud restera employé à 100 % du home de l'Intyamon qui facturera ses prestations au Foyer St-Germain.

M. Briccafiori, conseiller communal a proposé cette réorganisation au Conseil communal de Gruyères qui a accepté cette collaboration.

L'annonce au personnel de Gruyères a été faite le 19 avril 2018 au soir et au personnel de l'Intyamon, le 20 avril 2018 au matin. En effet, il était impossible d'informer le personnel des deux homes simultanément. Les délégués des communes ont reçu l'information par courrier le 20 avril 2018.

En 2017, divers travaux ont été ou seront entrepris dans les bâtiments :

- la rénovation des 3 cuisinettes des salons d'étage ;
 - o une climatisation a été installée à quatre endroits : dans les deux bureaux, dans la pharmacie et dans la salle de conférence située devant les bureaux ;
 - o des stores électriques ont été posés dans les pharmacies d'étage ;
 - o un logiciel fournisseurs a dû être installé afin de répondre aux nouvelles normes de paiements ISO ;
 - o le photocopieur a été remplacé par un appareil plus performant permettant de scanner et de faxer des documents ;
 - o le local auparavant loué par M. Marc Savary a été rafraîchi et loué au Réseau Santé et Social de la Gruyère qui a implanté un bureau et une antenne du RSSG dans la vallée. M. Beaud a proposé de mettre en place une collaboration avec le RSSG pour du matériel, l'utilisation des salles de bain, l'entretien des vêtements de travail du personnel et la cafétéria ;
 - o le salon de coiffure n'a jamais été rénové et il le sera durant l'année 2018.

Le comité de direction a rencontré le personnel à diverses occasions. Tout d'abord, lors de l'assemblée du personnel du 28 juin 2017, durant laquelle Mme Maertens, infirmière cheffe, a présenté les résultats obtenus par rapport aux enquêtes de satisfaction. Les collaborateurs ont également fait part de suggestions et propositions. Pour remédier aux insatisfactions, des colloques ont été prévus entre les cadres des différents

secteurs et des formations continues organisées. Les contrôles externes se sont révélés excellents pour l'hygiène. La connaissance des produits a été renforcée grâce à de la formation interne.

- Ensuite, le comité de direction et la secrétaire ont été invités par la commission des loisirs à participer au souper du personnel. Celui-ci a eu lieu le 1er décembre 2017, au Lion d'Or à Neirivue. Cette soirée conviviale a permis au directeur de remercier l'ensemble du personnel, mais spécialement deux jubilaires pour 25 ans d'activités au home : Mmes Jacqueline Bourquenoud et Doris Pizza.
- Le 22 décembre 2017, nous avons également été conviés au dîner de Noël auquel participent les résidents, le personnel, M. le curé Deschenaux, les membres de l'Unité pastorale, les bénévoles qui viennent donner des coups de main à l'animation.

Ces moments partagés sont très importants. Ils nous permettent de faire connaissance et de découvrir de quoi est faite la vie dans un home. Je tiens à relever la qualité du travail du personnel, son investissement auprès des résidents. Après le repas et pour certains après la sieste, M. le Curé Deschenaux a organisé la messe de Noël. Ce fut un moment fort, un moment de recueillement et de prières durant lequel le sacristain a pris son rôle très à coeur. Cette heure partagée nous a permis d'entrer dans l'ambiance de Noël.

Une année dans un home est également marquée par de nombreux départs. Depuis l'assemblée des délégués en mai 2017 à ce jour, une personne est retournée à la maison, 4 ont déménagé vers d'autres institutions et 25 personnes sont décédées.

En 2017, l'âge moyen des résidents a été de 87 ans et le niveau moyen de soins de 7,53 RAI (niveau de prise en charge sur 12 niveaux).

M. Beaud et Mme Maertens sont conscients que tous ces décès sont une surcharge émotionnelle pour le personnel. Systématiquement, dans chaque unité de soins, un débriefing est organisé à la suite d'un décès. Avec la loi sur les Seniors, les personnes âgées vont rester le plus longtemps possible à leur domicile et entreront dans les homes uniquement pour des courts séjours de fin de vie.

Cela inquiète M. Beaud. Actuellement, il n'y a pas de liste d'attente, ceci grâce ou à cause des soins à domicile. Il a peur que des lits soient vides dans les EMS. Cette situation coûterait 2 X aux communes, premièrement, par la prise en charge du déficit des EMS et, deuxièmement, des coûts liés au service des soins à domicile. En début d'année, pour la première fois depuis le début des années 2000, le taux d'occupation du home a diminué et certains lits sont restés vides quelques jours. Malgré cela, l'année 2017 s'est terminée avec un taux d'occupation de 99,2% avec un manque de personnel de 0,43 EPT. D'habitude, le taux d'occupation s'élevait à 99,7% ou 99,8 %.

Ce problème ne concerne pas seulement le home de l'Intyamon, mais c'est bien un problème national. Un article à ce sujet, paru dans le journal La Liberté vers la fin avril, en parle :

Même s'il y a toujours plus d'octogénaires en Suisse, les EMS se dépeuplent.

Bien que le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans ait fortement augmenté ces dernières années en Suisse, de plus en plus de lits sont restés vides dans les établissements médicosociaux. Cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme, puis les besoins en lits devraient croître à nouveau.

Le domaine des soins aux personnes âgées est un secteur en plein essor. Quelque 430'000 personnes de plus de 80 ans vivent en Suisse ; elles devraient être environ 870'000 en 2040. Le nombre de personnes nécessitant des soins devraient augmenter de 60% d'ici là, bien que la population reste plus longtemps en bonne santé.

Le taux d'occupation des lits de long séjour dans les EMS a diminué de 96% à 94% entre 2012 et 2016. Se basant sur les chiffres de l'Office fédéral de la santé publique, les auteurs de l'étude indiquent que le taux descend même sous 90% dans certaines régions. En cause, le changement structurel dans le domaine des soins gériatriques. Les cantons ont fortement développé l'offre ambulatoire.

En Suisse romande, la grande majorité des pensionnaires des EMS nécessitent des soins moyens à aigus. Le transfert vers le domaine ambulatoire y est beaucoup plus avancé qu'en Suisse alémanique. La densité de lits est basse et le taux d'occupation est par conséquent plus élevé qu'en Suisse alémanique.

Mme la Présidente tient à remercier M. Beaud qui est très soucieux par rapport à la dotation du personnel. La prudence est de mise avant l'engagement de personnes, car les résidents ont des degrés de prises en charge différents (RAI) et cela peut modifier rapidement la dotation, par ex. le décès d'une personne d'un degré élevé, remplacée par une personne d'un degré plus léger. De plus, les résidents sont évalués régulièrement, au

minimum 2 fois par année par rapport à leur prise en charge. Le degré peut varier ce qui a une influence sur la dotation en EPT.

Elle remercie sincèrement M. Beaud et Mme Maertens pour leur excellent travail et pour leur souci constant quant à la qualité des prestations de l'ensemble du personnel. Ils mettent tout en œuvre afin que le home de la vallée soit accueillant et apprécié par les résidents, leurs proches et le personnel.

Elle associe également ses remerciements au comité de direction et sa secrétaire pour leur investissement et notre excellente collaboration tout au long de l'année et enfin à Mesdames et Messieurs les délégués, pour le soutien que vous apportez aux membres du Comité de direction du home pour leur travail, ainsi que pour la confiance que vous témoignez à M. Beaud, directeur et à l'ensemble du personnel.

5. Projet d'installation photovoltaïque, financement par fonds propres

M. Beaud a fait appel à un spécialiste. Il s'agit de M. Marc Beaud de Groupe E Connect, responsable produit photovoltaïque.

Après distribution d'un document résumant sa présentation, M. Beaud expose les généralités et les solutions qui s'offrent par rapport au projet d'installation photovoltaïque au Home de l'Intyamon.

Le potentiel de cette énergie est de 1200 kWh /m² sur le plateau suisse et en Suisse il y a le potentiel financier pour la développer et rester rentable. Actuellement, la Suisse est munie d'un panneau par habitant.

Il est principalement question de fournir de l'énergie pour l'autoconsommation. Grâce à un convertisseur, il est possible d'alimenter ses propres installations.. S'il y a trop d'énergie, elle est réinjectée sur le réseau.

Le volume de l'énergie potentiellement fournie par un pan du toit du home se situe entre le résidentiel et l'industriel.

L'étude se porte sur la qualité de la toiture, sa surface et la consommation électrique annuelle du bâtiment. Pour ce qui concerne le home, la consommation sur l'année est régulière. Elle propose l'installation de 273 panneaux, soit 79,38 kWh, entièrement noir, plus esthétiques (légèrement plus coûteux), de marque JA solar, produits en Chine, mais fiables, de qualité et économiques.

L'onduleur est fabriqué par la Société ABB, société suisse. Il a une durée de vie d'environ 15 ans.

La structure est de fabrication Novotegra.

Environ 83'300 kWh de production sont estimés et 77 % seraient autoconsommés sur le site, soit un taux de couverture de 34 % de la totalité de la consommation annuelle.

Le système est muni d'un affichage dynamique indiquant les performances sur écran.

Le coût financier est de Fr. 160'250.-, mais il y a une aide cantonale de Pronovo d'un montant de Fr. 28'214.- à déduire., soit un coût après déduction de Fr. 132'036.-

Les panneaux perdent de la puissance au fil du temps. Les panneaux ont une garantie de 12 ans et la puissance est garantie 25 ans.

Ce qui est important est la valorisation de courant PV à Fr. 0.15 et un prix de revente à Fr. 0.09. Ce tarif varie sur le territoire suisse et aussi sur le marché européen.

La politique du Groupe E est de fixer le tarif à un certain prix mais pas au prix plancher.

Il faut compter la location du compteur pour Fr. 560.- par an, l'assurance ECAB, le temps de retour d'amortissement d'une durée de 12 à 14 ans, pour obtenir un revenu net d'env. Fr. 10'000.- par an. Cela peut évoluer selon le tarif de reprise de l'électricité.

Avantages :

- indépendance
- diminution des charges
- double usage de la toiture
- aucun travail supplémentaire
- ++ projet intercommunal
- Accomplissement du devoir d'exemplarité des collectivités publiques
- Communication dynamique dans le bâtiment

M. Rey s'inquiète du recyclage des matériaux.

M. Marc Beaud le rassure. En effet, les panneaux sont faits d'aluminium, de verre et de cuivre, trois matériaux facilement recyclables. La partie plastique de la feuille d'étanchéité est le seul produit non recyclable.

M. Rime se demande pourquoi on s'arrête à 30 % de production et pas davantage.

C'est **M. Nicolas Beaud** qui lui répond qu'il ne faut pas trop produire non plus, car cela ne serait pas proportionnel avec le taux d'autoconsommation. Il a aussi été tenu compte du classement du village historique et la volonté de ne pas le défigurer en se contentant d'un pan du toit, précisément celui qui longe la voie ferrée.

Il fait aussi état des batteries pour stocker l'énergie et demande si dans l'éventualité de ne plus vendre, on pourrait adapter des batteries à ce projet.

M. Marc Beaud répond par l'affirmative mais que ce n'est encore que le début et plutôt réservé à l'automobile. La durée de vie de ces batteries est de 5 ans.

M. Barras demande s'il a été tenu compte de l'impact visuel et historique autorisé dans le secteur car le SBC est très sensible à l'aspect du périmètre de protection (zone 2 selon le plan).

M. Nicolas Beaud répond que c'est dans ce sens que le projet s'est intéressé à des panneaux noirs et sur un seul pan du bâtiment, mais que le bâtiment n'est pas un monument protégé.

M. Marc Beaud ajoute que Le droit fédéral prévoit que, dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires adaptées aux toits ne nécessitent pas de permis de construire. De tels projets doivent simplement être annoncés à la commune.

Les panneaux ne comprennent pas de protection contre la neige, mais on peut intégrer des crochets ou mettre une barre à neige.

Mme Cosandey remercie M. Marc Beaud pour sa présentation précise et complète et lui souhaite une bonne rentrée.

VOTE : L'investissement de Fr. 160'000.- pour le projet photovoltaïque est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Beaud remercie les délégués et propose de communiquer cette décision dans la presse.

Il répond à **M. Barras** qu'aucune autre entreprise a été approchée. L'EPFL l'avait contacté mais il s'agissait d'une mise à disposition du toit et aucune autoconsommation n'était envisageable. Greenwatt parlait du même principe. Aucun appel d'offres avec le marché public n'a été fait car la limite est à Fr. 150'000.-.

6. Résultat Benchmark avec outils Ergo Tools

2016 est la 4^e campagne à laquelle 10 EMS ont participé.

Le home de l'Intyamon se situe en très bonne position, notamment l'indice de la consommation de chaleur, grâce à la température ambiante fixée à 22 degrés. (Cette température est recommandée afin d'éviter la propagation de maladies telles que le rhume ou la grippe)

La dépense d'énergie électrique est également rigoureusement surveillée en ayant supprimé la plupart des ventilations ou remplacé progressivement l'éclairage traditionnel par du LED tout comme l'indice de consommation d'eau en installant des économiseurs aux robinets et aux douches.

Avec le chauffage à bois, l'indice d'émissions CO2 est très bon et par la même occasion celui de la dépense d'énergies renouvelable (pour info, le mazout n'est utilisé qu'en appoint de secours).

A longueur d'année, nous répétons, encourageons et insistons sur les économies d'énergie.

Il n'y a pas de question.

Mme la Présidente remercie M. Beaud et donne la parole à **Mme Maertens** pour son exposé sur les perspectives d'un management de haute performance.

Mme Maertens est remerciée pour sa présentation.

La parole n'est plus demandée. Les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21.40 h.

La secrétaire
J. Raboud

La Présidente
S. Cosandey

Copie envoyée au comité de direction le